SOCIÉTÉ

societe.union@lepresse.com

CNSS : la Fetrag réfute les chiffres de l'administration provisoire

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LE 19 décembre passé, l'administration provisoire de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) avait publié sur sa page Facebook un large satisfecit sur le bilan de sa gestion. "Des résultats qui rassurent !", avait-elle avancé après le passage du ministre de la Santé et des Affaires sociales, le Pr Adrien Mongoungou, et de sa collègue déléguée, Françoise Mackaya veuve Mbou.

Ces derniers étaient venus s'enquérir de la situation, pour une première fois, et échanger sur les résultats de gestion enregistrés par l'administration provisoire au cours des 18 mois écoulés. L'un des objectifs était d'atteindre 121 milliards de francs CFA visés au titre de l'année 2023.

Selon la Caisse, construit sur la base d'une stratégie de recouvrement des cotisations, il a été "poussé à plus de 125 milliards de francs CFA". Cette amélioration de trésorerie aurait été facilitée par un certain nombre de réformes et d'actions. Notamment la mise en demeure et le renforcement des contrôles auprès de quelque 600 employeurs soupçonnés de fraudes récurrentes. À cela, il faut ajouter des "performances relevées en termes de recouvrement et d'apurement des créances de paiements liés aux prestations techniques durant cette période transitoire."

Photo : Jocelyn ABILA/ L'Union

Une vue de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Pour la Fédération des travailleurs du Gabon (Fetrag), tous ces chiffres sont faux. "Pour 125 milliards de FCFA de recouvrement, des points ont volontairement été dissimulés, notamment le rapport de l'équilibre des différents ratios prudentiels de sécurité sociale, comme le ratio de couverture des engagements ou le ratio de solvabilité", souligne le syndicat. Il accuse l'administration provisoire de ne pas avoir respecté ni les ratios prudentiels édictés par la CIPRES, notamment le ratio des charges de fonctionnement par rapport aux dépenses totales, ni l'article 138 de la Loi n° 2016-28 du 6 février 2017 portant Code de protection sociale. Car, selon ses calculs, rien que la branche des pensions connaît un déficit de 44 milliards.

Si tout allait si bien, "pourquoi la CNSS éprouve des difficultés à payer régulièrement les accidents du travail, maladies professionnelles, les indemnités journalières, alors que ces branches sont (présentées comme) excédentaires, en termes de cotisations ? Pourquoi certaines pensions de survivants ne sont toujours pas liquidées deux ans après le décès des titulaires des pensions ?", se demande la Fetrag.

Traite des personnes : l'OIM sensibilise les pensionnaires d'Arc-en-ciel

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

LA traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, en situation de vulnérabilité par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité…

Et certaines des pensionnaires de l'association "Arc-en-ciel" pour la protection des enfants en difficulté sociale, sise dans la vallée Sainte-Marie, dans le 1er arrondissement de Libreville, ont été victimes de traite. D'où leur sensibilisation, en début de semaine, par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour qu'ils sachent se prémunir contre ce phénomène. L'OIM a ainsi projeté une vidéo. Ensuite un sketch mettant en scène une "tantine" qui va voir les parents d'une jeune fille dans un pays lointain. Elle leur promet que leur enfant ira à l'école. Mais une fois dans ce pays lointain, le Gabon en l'occurrence, la petite est soumise à toutes formes de travaux et d'abus. Une façon pratique de traduire avec les mots du quotidien ce dont on parle quand on évoque la traite des personnes. Et les jeunes ont compris. En atteste la séance de questions-réponses qui s'est ensuivie.

Pour Josiane Martins Elingui, chef de bureau Gabon de l'agence onusienne, cette sensibilisation des personnes affectées par les migrations intègre un programme commencé en 2021 et qui s'achève ce décembre 2023. Un programme qui a permis de collecter des données, de renforcer les capacités des acteurs (gouvernementaux ou non) concernés par cette question ainsi que de former des migrants en situation de vulnérabilité et/ou victime de traite en vue de leur autonomisation.

L'OIM promeut une migration humaine ordonnée au profit de tous. Elle compte 174 pays membres, dont le Gabon, adhérent depuis le 9 juin 2005.

Nouvel An : lundi 1er janvier 2024 férié, chômé et payé

Le ministre du Travail et de la Lutte contre le Chômage porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du lundi 25 décembre 2023 et lundi 1er janvier 2024, marquant respectivement la "Fête de Noël" et le "Nouvel An" sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.

Formation : la Fondation nipponne dote l'ENS d'ouvrages sur le Japon

CNB
Libreville/Gabon

L'ECOLE normale supérieure (ENS) a récemment bénéficié d'une dotation de livres de la part de la Fondation nipponne. Il s'agit d'un lot composé de 140 ouvrages sur le Japon rédigés en anglais et qui couvrent plusieurs domaines tels que l'histoire, l'économie, la politique, la culture ou l'éducation.

C'est le directeur général de l'ENS, Pr Fidèle Allogho Nkoghe, qui a réceptionné cette dotation des mains de l'ambassadeur du Japon au Gabon, Noguchi Shuji, à la faveur d'une cérémonie plutôt sobre.

Pour le diplomate du pays du Soleil levant, cette dotation, qu'il espère être utile pour les étudiants, va également servir " pour contribuer au développement du Gabon, de l'Afrique mais aussi de la communauté internationale ".

Photo : CNB

Le diplomate japonais remettant symboliquemement un livre au DG de l'ENS.

L'ENS étant un établissement dédié à la formation des enseignants, la Fondation nipponne a donc porté son choix " envers cet établissement dans le but de permettre une meilleure compréhension de la société japonaise aux enseignants gabonais ", a précisé Noguchi Shuji.

Il faut tout même souligner que ce don s'inscrit également dans le cadre de la coopération entre le Gabon et le Japon. Et la Fondation nipponne, qui est une organisation privée à but non lucratif œuvrant dans des projets philanthropiques dans différents secteurs, tend à travers cet acte à magnifier cette coopération.